

LISTE DES PICES A FOURNIR PAR TYPE DE CENTRE DE SANTE
--

Vous souhaitez créer un centre de santé sans activité dentaire, ophtalmologique ou orthoptique

Vous devez remplir votre dossier en ligne et fournir les pièces demandées ci-dessous :

- projet de santé (daté et signé par le gestionnaire)
- règlement de fonctionnement (daté et signé par le gestionnaire)
- engagement de conformité (daté et signé par le gestionnaire)
- statuts de l'association gestionnaire (daté et signé par le gestionnaire)
- procès-verbal assemblée générale de l'association (daté et signé par le gestionnaire)
- récépissé de création de la préfecture
- fiche du répertoire SIRENE

Vous souhaitez créer un centre de santé comprenant une activité dentaire, ophtalmologique ou orthoptique

Vous devez remplir votre dossier en ligne et fournir les pièces demandées ci-dessous :

Afin d'obtenir un agrément provisoire vous permettant de dispenser des soins, vous voudrez bien nous communiquer les documents suivants :

- projet de santé (daté et signé par le gestionnaire)
- règlement de fonctionnement (daté et signé par le gestionnaire)
- engagement de conformité (daté et signé par le gestionnaire)
- statuts de l'association gestionnaire (daté et signé par le gestionnaire)
- procès-verbal assemblée générale de l'association (daté et signé par le gestionnaire)
- récépissé de création de la préfecture
- fiche du répertoire SIRENE
- plan de la structure (incluant le compresseur pour les CDS dentaires)
- déclarations des liens d'intérêts de l'ensemble des membres de l'instance dirigeante
- contrats liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tierces

Votre centre de santé est déjà en activité, comporte une activité dentaire, ophtalmologique ou orthoptique et vous souhaitez obtenir un agrément provisoire

Vous devez remplir votre dossier en ligne et fournir les pièces demandées ci-dessous :

- déclarations des liens d'intérêts de l'ensemble des membres de l'instance dirigeante
- contrats liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tierces